

Bulletin de la Société
d'ethnographie : compte
rendu des séances, notices
scientifiques, discours,
rapports et [...]

Gallois, Edme. Auteur du texte. Bulletin de la Société d'ethnographie : compte rendu des séances, notices scientifiques, discours, rapports et instructions / publiés par le ... secrétaire-général. 25/10/1895.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE

Reconnue comme établissement d'utilité publique

Publié par **ARSÈNE MANTEL**, secrétaire-général,

AVEC LE CONCOURS DE

MM. BOURGOINT-LAGRANGE, CANTILLI, D. MARCERON, G. RAYNAUD, BENITO SYLVAIN et Mme LOUISE SCHWAB, membres de la Commission de Publication.

PRÉSIDENTE DE M. **LÉON DE ROSNY**, PRÉSIDENT.

Abonnement au volume courant : 8 fr. (sans distinction de pays).

Un numéro séparément : 1 franc. — Pour les membres : 50 centimes.

Chez ERNEST LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte, à Paris.

Actes et Comptes rendus sommaires

COMITÉS ET COMMISSIONS PERMANENTES

COMITÉ SINICO-JAPONAIS.

—
SÉANCE DU 28 MARS 1895.*Présidence de M. BOURGOINT-LAGRANGE, vice-président.**Correspondance.* — M. S. BING écrit pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.*Communication.* — M. Albert GAUTTARD fait une communication sur les procédés employés par les Japonais pour produire sur des coquilles des images en relief recouvertes d'une légère couche de substance nacrée et dont le caractère non moins artistique que mystérieux a longtemps intrigué les artistes et les industriels européens.M. MARUMO, répétiteur à l'École spéciale des Langues Orientales, expose le système d'un des jeux les plus anciens du monde asiatique, le jeu de *go*, qui aurait été inventé, suivant

les anciennes annales de la Chine, plus de deux cents ans avant la naissance d'Abraham.

M. Léon DE ROSNY, à la suite de cette communication, lit une *Notice sur le jeu de go* empruntée à la grande Encyclopédie Japonaise.

Le secrétaire, D. MARCERON.

48. — SÉANCE DU 13 JUILLET 1895.

Présidence de M. BOURGOINT-LAGRANGE, président.

Communications. — M. Albert GAUTTARD fait une communication sur *Les fleurs et parures empruntées à la conchyologie par l'industrie japonaise.*

Mme Herminie POITEVIN fait une lecture sur la *Doctrina du Bouddhisme.*

M. BOURGOINT-LAGRANGE expose un système mnémonique pour l'étude des Clefs chinoises.

M. D. MARCERON rend compte du progrès d'un ouvrage qu'il a entrepris sous le titre de : *Bibliographie du Taoïsme.*

M. Georges BARCLAY lit une note sur *Les ossements du Bouddha.*

Le secrétaire, D. MARCERON.

COMITÉ ORIENTAL ET AFRICAIN.

32. — SÉANCE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 1895.

Présidence de M. BENITO SYLVAIN, président.

M. Jean HESS fait une lecture sur *Un poète nègre.*

Mme Louise SCHWAB fait une communication sur *l'Émancipation féminine en Orient.*

M. Blaise ROY, délégué de l'Alliance Scientifique, fait une conférence sur son *Séjour au Congo Belge* pendant deux ans.

Le secrétaire, D. SAINT-AUDE.